

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

Concession de services pour la distribution de journaux et de périodiques reconnus

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et sur base des considérations développées dans la note au Conseil des ministres, le Conseil des ministres a pris une série de décisions dans le cadre de la concession de services pour la distribution de journaux et de périodiques reconnus.

Le Conseil des ministres :

- décide de ne plus recourir au mécanisme de la concession pour accompagner les services qui font l'objet de la concession en cours et de la concession de 2023
- décide de substituer au mécanisme de la concession un régime fiscal approprié qui s'appliquera pour les années 2024-2025-2026 dont il charge le ministre des Finances de définir les modalités
- approuve la prolongation de la concession en cours de 6 mois
- prend acte de la proposition du ministre de l'Economie de renoncer à attribuer la concession de 2023
- prend acte de la proposition du ministre de l'Economie de prolonger la concession en cours pour 6 mois, à partir du 1er janvier 2024

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be